

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Mer, Littoral et Environnement marin,
Bureau des Marins et Usages de la mer,
61, route du Vallon,
BP 227
76203 DIEPPE CEDEX

A l'attention de Mme. XXX,

Port-en-Bessin, le 31/05/2023

Objet : Avis sur l'ouverture à la pêche de la zone de production 76-M1 Etretat le Tréport

V/Ref : Votre courriel en date du 25/05/2023 et sa pièce jointe

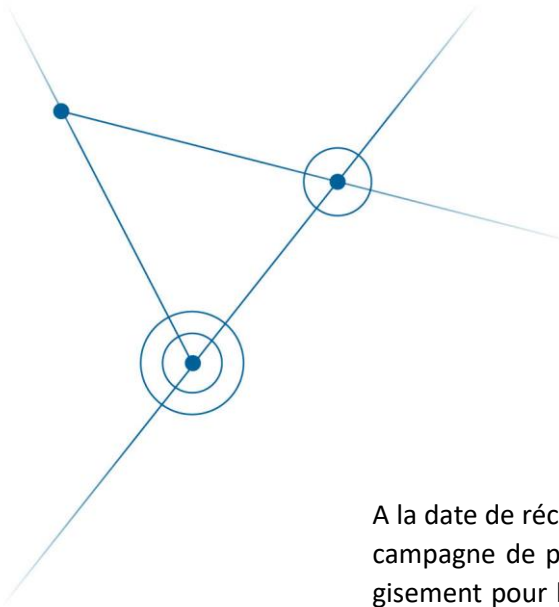
N/Ref : Archivage Alfresco et Archimer Avis 23-044

Affaire suivie par Julien NORMAND/LER-N/Port-en-Bessin

Madame,

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Normandie Mer-du-Nord a souhaité solliciter auprès de la DDTM76 l'instruction de sa demande portant sur l'autorisation d'exploitation de la zone de production 76-M1 Etretat-Le Tréport classée zone à éclipse par Arrêté Préfectoral du 12/09/2022. L'ensemble des zones à éclipses identifiées est listé dans un article spécifique de l'arrêté préfectoral de classement, avec la mention « exploitation soumise à autorisation préalable et sous conditions particulières ». Les modalités de classement et de suivi sanitaire mises en œuvre pour ce type de zones sont définies par l'instruction technique DGAL/SDSSA/2016-883. Elle définit également le périmètre de l'expertise d'Ifremer.

Dans votre courriel en date du 25 mai 2023, vous nous interrogez sur les modalités du suivi sanitaire mis en œuvre par les organisations professionnelles en vue d'établir le classement avant ouverture. L'instruction technique DGAL/SDSSA/2016-883 prévoit qu'une prospection préalable, à laquelle il convient d'associer Ifremer, doit être menée, afin de définir la stratégie d'échantillonnage destinée à assurer le suivi de la zone de production. Les éléments issus de cette prospection et toute autre information disponible permettant la cartographie du gisement doivent être fournis préalablement à Ifremer afin qu'il exerce son expertise et définisse le point de suivi dont la qualité sanitaire sera la plus représentative possible de celle du gisement.



A la date de réception de la demande d'avis adressée par la DDTM76, il n'y a pas eu de campagne de prospection permettant de caractériser finement l'emprise spatiale du gisement pour l'année 2023. La dernière campagne remonte en effet à 2019, et avait mis en évidence que les moules étaient alors principalement localisées sur la partie nord de la zone classée (Figure 1). La présence de moules sur le gisement en 2023 a toutefois été attestée par des captures accidentelles successives d'individus par des pêcheurs exploitant la zone aux points indiqués sur la carte jointe à ce courrier (Figure 2).

Les points auxquels ont été procédés aux échantillonnages pour l'analyse de la qualité sanitaire des moules les 18 et 24/05/2023 coïncident avec les zones supposées de plus fortes densités de moules, telles qu'identifiées à la lumière des éléments fournis par les professionnels en 2019 et 2023 (Figure 2). Considérant cela, le dispositif mis en œuvre pour l'analyse de pré-exploitation cible la zone où l'activité de pêche attendue sera la plus intense et semble donc de nature à permettre l'évaluation de la qualité sanitaire du gisement. Pour exercer le suivi proprement dit, nous proposons la création d'un lieu surfacique « Criel » au sein duquel les prélèvements devront être effectués, compris dans le polygone dont les coordonnées sont indiquées dans le Tableau 1.

L'Ifremer rend donc un avis favorable à la poursuite des prélèvements en vue de l'ouverture de l'exploitation de la zone de production 76-M1 Etretat-Le Tréport selon le même dispositif. L'institut rappelle toutefois que 2 analyses restent à produire, et que ces prélèvements devront intervenir à au moins une semaine d'intervalle.

Nous vous invitons à répondre à un questionnaire de satisfaction accessible via le lien suivant : <https://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis> et vous en remercions par avance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le chef de station
Benoist Hitier



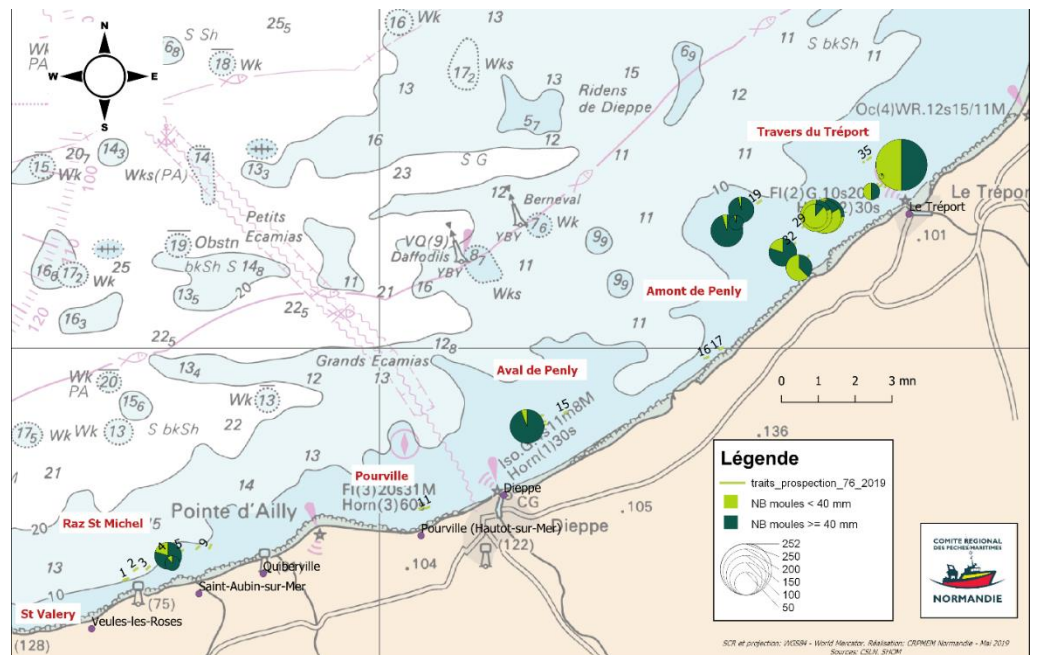


Figure 1 : Résultats des prospections menées sur la zone de production 76-M1 Etretat-Le Tréport en 2019.

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Port-en-Bessin
Avenue du Général de Gaulle BP32
14520 Port-en-Bessin
France
+33 (0)2 31 51 56 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

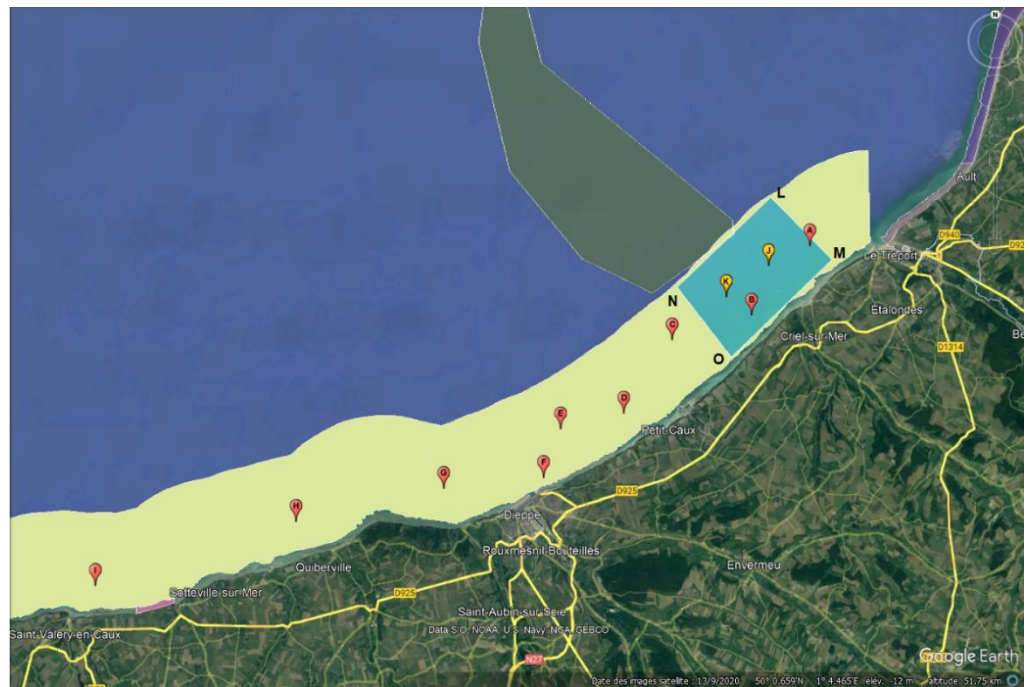


Figure 2 : Plan de situation indiquant A) l’emprise de la zone de production 76-M1 Etretat-Le Tréport (polygone vert pâle), B) la localisation des points sur lesquels des moules ont été capturés accidentellement par des pêcheurs en 2023 (points A à I), C) la localisation des points auxquels ont été procédés aux échantillonnages pour l’analyse de la qualité sanitaire des moules (points J et K), le lieu surfacique Criel proposé pour la surveillance. Les coordonnées des objets projetés sur la carte sont indiquées dans le tableau 1.

Institut français de Recherche pour l’Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Port-en-Bessin
Avenue du Général de Gaulle BP32
14520 Port-en-Bessin
France
+33 (0)2 31 51 56 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Tableau 1 : Coordonnées du lieu surfacique Criel

Point	Description	Latitude	Longitude
A	Point où ont été capturées accidentellement des moules	50°3.844'N	1°18.957'E
B	Point où ont été capturées accidentellement des moules	50°1.667'N	1°16.000'E
C	Point où ont été capturées accidentellement des moules	50°0.878'N	1°12.058'E
D	Point où ont été capturées accidentellement des moules	49°58.562'N	1°9.644'E
E	Point où ont été capturées accidentellement des moules	49°58.070'N	1°6.540'E
F	Point où ont été capturées accidentellement des moules	49°56.542'N	1°5.702'E
G	Point où ont été capturées accidentellement des moules	49°56.197'N	1°0.824'E
H	Point où ont été capturées accidentellement des moules	49°55.162'N	0°53.630'E
I	Point où ont été capturées accidentellement des moules	49°53.142'N	0°43.923'E
J	Point auquel les échantillonnages ont été réalisés	50°3.250'N	1°16.890'E
K	Point auquel les échantillonnages ont été réalisés	50°2.249'N	1°14.778'E
L	Coordonnées des extrémités du lieu surfacique Criel, Nord-Est	50°5.446'N	1°17.048'E
M	Coordonnées des extrémités du lieu surfacique Criel, Sud-Est	50°3.443'N	1°20.041'E
N	Coordonnées des extrémités du lieu surfacique Criel, Nord-Ouest	50°0.342'N	1°14.969'E
O	Coordonnées des extrémités du lieu surfacique Criel, Sud-Ouest	50°2.561'N	1°12.333'E

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Port-en-Bessin
Avenue du Général de Gaulle BP32
14520 Port-en-Bessin
France
+33 (0)2 31 51 56 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr